

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
02/11/2023		
Date d'affichage		
02/11/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 09 novembre 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régnny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), COQUARD Romain (St Just la Pendue) a donné pouvoir à PRAST Lionel (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-095-CC
Objet : validation de la charte informatique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-095-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/11/2023

Affichage 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhone



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2023-095-CC

Objet : validation de la charte informatique

Considérant que sa mise en place est préconisée par le schéma directeur du système d'Information de la CoPLER.

Considérant que la charte informatique a reçu un avis favorable à l'unanimité par le Comité Social Territorial le 9 juin 2023.

Considérant que les objectifs sont :

- Améliorer la sécurité en limitant les virus, les intrusions et les vols de données...
- Rappeler les droits et devoirs des utilisateurs (confidentialité, RGPD, usage à titre personnel du système d'informations...)

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **SE DECLARE** favorable à la « charte informatique »
- **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à effectuer les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

Délibération approuvée à l'unanimité.

La charte informatique sera transmise aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 09/11/2023

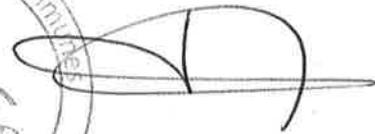
Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-095-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Affichage : 21/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation